

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration**

SÉANCE DU 15 JANVIER 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE QUINZE JANVIER,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 janvier 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Céline VERON, Cécile ALLEMAN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Benoît AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS

OBJET : Action sociale - Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI)

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Face à l'évolution des enjeux entourant l'accueil et l'intégration sur le territoire national des étrangers primo-arrivants, notamment les réfugiés, l'État a confié une mission à la Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR) qui a défini, en juin 2018, une stratégie nationale dont l'objectif premier est la mise en œuvre d'un réel parcours d'intégration pour les réfugiés.

La définition de ce parcours se fonde sur une conception nouvelle de l'intégration, privilégiant l'anticipation, la mise en valeur des initiatives de la société civile, la mobilisation des services de l'État et des collectivités territoriales, la recherche de solutions intégrées à la situation des étrangers primo-arrivants, dont les réfugiés.

La DIAIR mène sa mission en coordination avec les acteurs du territoire à l'appui du développement de Contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI), signés conjointement par des collectivités territoriales et les préfectures afin de mettre en œuvre une gouvernance partagée et des actions concrètes en faveur de primo-arrivants, dont des bénéficiaires de la protection internationale.

Par courrier du 29 avril 2024, le Préfet a proposé au Maire d'Angers la conclusion d'un CTAI pour une durée de 3 ans afin de valoriser les actions effectuées par la municipalité au bénéfice des publics primo-arrivants.

Depuis longtemps, la Ville d'Angers et son CCAS conduisent une politique volontariste qui prend en compte les questions d'accueil et de facilitation du processus d'intégration des étrangers primo-arrivants amenés à s'installer durablement dans la ville. Dans le cadre de sa politique d'action sociale et en complémentarité des compétences de l'État, la municipalité agit ainsi, en concertation avec les acteurs, pour faciliter l'accès au logement et à son équipement, favoriser l'accompagnement social, l'insertion professionnelle et la mobilité, développer l'accompagnement santé et psychologique, faciliter les démarches administratives et l'inclusion numérique.

En conséquence, par courrier réponse du 4 juillet dernier, le Maire d'Angers a fait part de son intention de répondre favorablement à la sollicitation du représentant de l'Etat autour de 4 axes correspondant aux actions actuellement menées par le CCAS pour favoriser l'intégration des étrangers primo-arrivants :

Axe n°1 : Favoriser l'accès au logement et à son équipement en valorisant :

- l'expérimentation des logements passerelles,
- le dispositif d'hébergement via la chambre louée à ADOMA,
- l'aide à l'équipement personnel et ménager,
- l'aide « coup de pouce » pour entrer dans un nouveau logement.

Axe n°2 : Favoriser l'accompagnement social, l'insertion professionnelle et la mobilité en valorisant :

- l'accompagnement social renforcé, adapté aux difficultés rencontrées par les étrangers primo-arrivants habitant Angers qui ne seraient pas accompagnés par d'autres dispositifs. L'objectif est de lever les freins à un parcours d'intégration réussi et de réorienter les étrangers primo-arrivants vers les services/dispositifs dont ils ont besoin (linguistique, aide au numérique, acteurs du réseau pour l'emploi...),
- le « permis citoyen » qui vise à apporter une aide financière à destination des personnes souhaitant passer leur permis de conduire en contrepartie d'un engagement solidaire de 20 à 40 heures au sein d'une association ou d'un service de la collectivité,
- la mobilisation du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) dans un objectif d'accès à l'emploi durable des personnes exclues du marché du travail en proposant un accompagnement individualisé et renforcé des publics,
- des temps d'atelier "papotage" en partenariat avec l'association AGIRabcd afin de proposer un apprentissage du français via des temps de discussion sur demande,
- des cours de code adaptés au public non francophone pour augmenter les chances de réussite (avec AGIRabcd).

Axe n°3 : Favoriser l'accompagnement santé et psychologique en valorisant les permanences santé du PASS et les actions collectives mises en œuvre par le service intervention sociale.

Axe n°4 : Faciliter les démarches administratives et l'inclusion numérique grâce :

- à l'atelier « Facil' démarches » pour apporter une aide sur les démarches administratives hors numérique,
- au Web'kiosk qui permet aux usagers d'accéder gratuitement à des applicatifs institutionnels ainsi qu'aux services bureautiques et à certains réseaux sociaux.

Le public cible correspond aux étrangers primo-arrivants (EPA), bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) et d'une protection temporaire (BPT) :

► Les étrangers primo-arrivants (EPA) sont les personnes définies par la réunion des critères suivants :

- ressortissants de pays tiers à l'Union Européenne ;
- en situation régulière en France depuis moins de 5 ans ;
- ayant vocation à s'y installer durablement.

► Les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) sont les ressortissants étrangers s'étant vu reconnaître par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ou la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) le statut de réfugié, d'apatride ou le bénéfice de la protection subsidiaire.

Il convient de noter que les ressortissants français, UE/EEE, les demandeurs d'asile et les personnes en situation irrégulière ne sont pas considérés comme bénéficiaires d'une Protection Internationale, et ne sont donc pas concernés par le CTAI.

► Les bénéficiaires d'une protection temporaire (BPT) sont des étrangers non-européens qui fuient massivement leur pays ou leur région d'origine et qui ne peuvent pas y retourner, en raison notamment d'un conflit armé ou de violences ou parce qu'ils sont victimes de violations graves et répétées des droits de l'homme. Depuis le 4 mars 2022, ce régime de protection temporaire s'applique aux personnes qui ont fui l'Ukraine et qui y résidaient le 24 février 2022 ou auparavant.

Le 18 octobre 2024, les services de l'Etat ont validé l'instruction du dossier et des actions proposées dans le cadre d'un contrat annuel reconductible pour une durée totale de 3 ans (2024-2026) en retenant une subvention de 127 500 € par an. Le premier versement est à intervenir pour l'exercice 2024.

Il est précisé que la subvention est imputée sur la ligne budgétaire 74718 « Etat subvention PASS ».

A noter que pour suivre ce contrat et mesurer l'impact des actions conduites, un paramétrage du logiciel métier Millésime utilisé par la direction de l'action sociale est opérationnel depuis janvier 2025.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité approuve les termes de ce contrat.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



**Contrat territorial
d'accueil et d'intégration (CTAI) des étrangers
primo-arrivants,
dont les bénéficiaires d'une protection
internationale (BPI) et d'une protection
temporaire (BPT)**

au titre de l'année 2024

de la ville d'Angers



**TERRITOIRES
d'INTÉGRATION**

Entre

La ville d'Angers, représentée par son Maire, Monsieur Christophe Béchu, ci-après désignée sous le terme « la commune ».

Et

L'État, représenté par Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire, ci-après désigné sous le terme « l'État », d'autre part,

- VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU les décrets n° 2012-1246 et 2012-1247 du 7 novembre 2012 et l'arrêté du 11 décembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du Président de la République du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;
- VU le budget opérationnel de programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » pour 2024

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Renforcement des actions déjà menées sur le territoire en faveur des réfugiés via le CCAS et volonté de mettre en lumière la coopération entre l'Etat et la commune d'Angers.

ARTICLE 1^{er} – Objet du contrat

Les parties contractantes s'engagent à favoriser l'intégration des étrangers primo-arrivants (EPA) – dont les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) et les bénéficiaires d'une protection temporaire (BPT) – par l'intermédiaire des actions détaillées en annexe, sur les axes suivants :

- 1.1. Axe 1 Favoriser l'accès au logement et à son équipement
 - 1.1.1. Action 1 : Accès au logement expérimentation du logement passerelle
 - 1.1.2. Action 2 : Accès au logement- Logement ADOMA
 - 1.1.3. Action 3 : Equipement et maintien dans le logement – Aide à l'équipement personnel et ménager et aide « coup de pouce » pour entrer dans un nouveau logement
- 1.2. Axe 2 : Favoriser l'accompagnement social, l'insertion professionnelle, et la mobilité
 - 1.2.1. Action 4 : Accompagnement social – Permanence sociale et accompagnement global

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

- 1.2.2. Action 5 : insertion sociale et mobilité
- 1.3. Axe 3 : Favoriser l'accompagnement santé et psychologique
 - 1.3.1. Action 6 : Permanences santé, psychologiques et actions collectives
- 1.4. Axe 4 : Faciliter les démarches administratives et l'inclusion numérique
 - 1.4.1. Action 7 : Actions collectives facilitatrices coup de pouce démarche, facil démarches et Web'kiosk

Le contenu de ces axes s'articule nécessairement en complément des actions menées dans le cadre des politiques d'accompagnement de droit commun, dont le programme d'accompagnement global et individualisé pour les réfugiés (AGIR) – voir article 5.

Les *étrangers primo-arrivants* (EPA) sont les personnes définies par la réunion des critères suivants :

- ressortissants de pays tiers à l'Union européenne ;
- en situation régulière en France depuis moins de 5 ans ;
- ayant vocation à s'y installer durablement.

Les *bénéficiaires d'une protection internationale* (BPI) sont les ressortissants étrangers s'étant vu reconnaître par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ou la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) le statut de réfugié, d'apatride ou le bénéfice de la protection subsidiaire.

Les *bénéficiaires d'une protection temporaire* (BPT) peuvent être visés par les actions du CTAI. Les BPT sont des étrangers non-européens qui fuient massivement leur pays ou leur région d'origine et qui ne peuvent pas y retourner, en raison notamment d'un conflit armé ou de violences ou parce qu'ils sont victimes de violations graves et répétées des droits de l'homme. Depuis le 4 mars 2022, ce régime de protection temporaire s'applique aux personnes qui ont fui l'Ukraine et qui y résidaient le 24 février 2022 ou auparavant.

ARTICLE 2 – Durée du contrat

Le contrat est conclu à compter de la date de signature pour une durée de 3 ans du 01/11/2024 au 01/11/2027.

ARTICLE 3 – Montant de la contribution financière de l'État

L'État contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 127 500,00 € (cent vingt-sept mille cinq-cents euros) au titre de l'année 2024.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances.

Pour les deuxième et troisième année d'exécution du présent contrat, les montants prévisionnels des contributions financières maximales de l'État s'élèvent à :

- en 2025: 127 500,00 € (cent vingt-sept mille cinq-cents euros);
- en 2026 : 127 500,00 € (cent vingt-sept mille cinq-cents euros)

Ces contributions financières pour les années 2025 et 2026 ne sont applicables que sous réserve du respect des deux conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits en loi de finances ;

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

- le respect par la collectivité signataire des obligations mentionnées aux articles 1^{er} et 5 à 10 de la présente convention.

Lors du bilan financier en fin d'exercice, les montants mentionnés *supra* n'ayant pas été dépensés pourront faire l'objet d'un report à l'exercice suivant.

ARTICLE 4 – Modalités de versement de la contribution financière

Pour l'année 2024, l'État verse un montant de 127 500,00 € (cent vingt-sept mille cinq-cents euros) à la notification de la présente convention.

Cette dépense est imputée sur les crédits du budget 2024 de la mission « Immigration, asile et intégration », programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française », action 12, sous-action 02 du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer:

- code activité 010402020111 – domaine fonctionnel 0104-12-02
- axe ministériel 2 « TI »
- catégorie de produit : 10.05.01

La contribution financière est créditee au compte du Centre Communal d'Action Sociale selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement est effectué au compte ouvert au nom de :

SERVICE GESTION COMPTABLE ANGERS

N° IBAN : FR353000100127C490000000036

BIC : BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de Préfet de Maine-et-Loire. Le comptable assignataire de la dépense est le directeur régional des finances publiques des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique.

ARTICLE 5 – Articulation avec le programme AGIR

À compter de la mise en œuvre opérationnelle du programme AGIR dans le département de Maine-et-Loire, les actions portées par le CTAL doivent s'articuler avec celles mises en place par l'opérateur AGIR désigné dans le dit département.

En tant que coordinateur du parcours d'intégration des BPI qu'il prend en charge vers l'accès aux droits, le logement et l'emploi pérennes, il est nécessaire que l'opérateur AGIR puisse s'appuyer sur les actions portées par le CTAL qui peuvent participer à l'accompagnement proposé (logement, santé, garde d'enfants, formation linguistique, mobilité...).

En effet, les actions proposées dans le cadre de la mise en œuvre du CTAL peuvent répondre aux besoins d'accompagnement du public AGIR et celui-ci doit pouvoir en bénéficier.

Une analyse fine au cas par cas doit ainsi être menée pour identifier :

- d'une part, les actions qui ne pourront pas bénéficier au public AGIR car similaires à l'accompagnement global réalisé par l'opérateur AGIR,

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

- et d'autre part, les actions partenariales sur des besoins spécifiques (logement, santé, garde d'enfants, formation linguistique, mobilité...) vers lesquels l'opérateur AGIR pourra orienter des BPI qu'il prend en charge.

Les modalités de cette articulation sont détaillées dans une convention locale passée entre l'opérateur AGIR et les acteurs du CTAI, sous pilotage des services locaux de l'Etat.

Ainsi, cette convention doit notamment définir :

- le public pris en charge par chacun des opérateurs (AGIR et CTAI) dans le cadre d'un accompagnement global ;
- les actions portées dans le CTAI pouvant s'inscrire en synergie avec le programme AGIR.

ARTICLE 6 – Référencement des actions

Réfugiés.info est une plateforme d'information collaborative développée par l'Etat qui permet la création d'une cartographie des acteurs locaux. Elle rassemble plus de 800 fiches d'informations thématiques traduites en 7 langues.

Elle est conçue comme un outil d'accompagnement, tant pour les professionnels de l'intégration que pour les BPI.

Afin de donner de la visibilité aux actions territoriales existantes dans les différentes thématiques de la vie quotidienne des BPI, les parties s'engagent à :

- Inviter les porteurs de projets financés dans le cadre de ce contrat à recenser leurs actions sur Réfugiés.info en autonomie, en rédigeant leurs fiches directement via la page "Publier une fiche" du site : <https://refugies.info/publier>
- Promouvoir la plateforme auprès des différents publics concernés (structures, professionnels de l'intégration et BPI) avec les outils mis à disposition sur ce kit de communication : <https://kit.refugies.info>

Pour vous accompagner dans ces démarches de référencement et de promotion, l'équipe de Réfugiés.info est à votre disposition à l'adresse suivante : deploiement@refugies.info

ARTICLE 7 – Gouvernance

Un comité de pilotage est instauré afin d'assurer le suivi continu des actions financées, d'examiner l'évaluation globale du contrat et d'ajuster les priorités d'intervention de celui-ci. Devant se réunir *a minima* deux fois par an, il est constitué par des représentants de « la commune » et des services de l'Etat. Pourront également être conviés, en fonction des besoins, les porteurs de projets du CTAI, l'opérateur AGIR et toute autre structure dont la présence permettrait d'améliorer la coordination des acteurs sur les actions prévues dans le présent contrat.

ARTICLE 8 – Évaluation

« La commune » s'engage à produire un bilan exhaustif annuel de réalisation des actions prévues au contrat. Ce bilan, qui sera remis aux services de l'Etat au plus tard le 30 juin de l'année n +1 et qui prendra la forme d'une fiche-bilan dont le modèle se trouve en annexe. Ce bilan met en exergue les points suivants :

- mesure de l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés au contrat, dont le nombre de bénéficiaires par action par typologie de publics (EPA/BPI/BPT) et figurant dans les fiches-actions en annexe ;

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

- dépenses effectivement réalisées sur chaque action ;
- identification précise des reliquats potentiels.

Les services déconcentrés de l'État procèdent à une évaluation contradictoire avec « la commune » de la réalisation du contrat, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 9 – Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à :

- la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 ;
- l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par le présent contrat.

ARTICLE 10 – Avenant

Le présent contrat ne peut être modifié que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

ARTICLE 11 – Annexes

Les fiches-actions du CTAI présentes en annexes font partie intégrante du présent contrat.

ARTICLE 12 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse¹.

ARTICLE 13 – Recours

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat est du ressort du tribunal administratif de Nantes après la recherche d'une solution amiable.

Angers,

le

¹ La résiliation du contrat pour motif d'intérêt général ouvrant par ailleurs droit à indemnité est un principe général de droit des contrats administratifs. Il fait l'objet d'une jurisprudence constante : Conseil d'État du 2 mai 1958, affaire commune de Magnac-Laval. Elle s'applique d'office sans qu'il y ait lieu de la mentionner.

Le Maire
de la Ville d'Angers

Le Préfet
de Maine-et-Loire

Christophe BECHU

Philippe CHOPIN

PROJET

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de la Ville d'Angers (CCAS d'Angers)

Fiche-action n° 1 : Accès au logement - Expérimentation logement passerelle

Axe n° 1 : Favoriser l'accès au logement et à son équipement

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Objectif : Cette action vise à mettre à disposition des logements vacants au sein d'une résidence autonomie (Robert-Rolin) gérée par le CCAS d'Angers comme hébergements temporaires pour des étrangers primo-arrivants salariés en SIAE (Structures d'insertion par l'activité économique). L'objectif est de stabiliser le parcours des personnes entrant en IAE afin de faciliter leur insertion professionnelle et d'éviter les ruptures de contrats ou les échecs du fait de l'absence de logement.

Modalités de mise en œuvre : un partenariat tripartite est mis en place avec la Régie de quartiers d'Angers et la Ressourcerie des biscuits. La durée maximale d'hébergement sera fixée à six mois (trois mois renouvelables une fois). La commission d'attribution est constituée du responsable cadre de vie de la résidence Robert-Rolin, de la responsable de l'intervention sociale et d'un conseiller d'insertion professionnelle d'une des SIAE. Elle étudie les candidatures à l'entrée dans l'action et lors du renouvellement du contrat de location.

Les professionnels CCAS appuieront également les étrangers primo-arrivants dans la réalisation de leurs démarches : demandes auprès du SIAO, relances relatives au contingent et au DALO avec les services de l'Etat.

Cocher la/les thématique(s) relatives à l'action.

- Apprentissage du français
- Apprentissage du français à visée professionnelle
- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits
- Accès au sport
- Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- Aide à la mobilité
- Aide à la parentalité / Garde d'enfants

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

- Appropriation des principes de la République et des usages de la société française
- Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier prévisionnel de l'action :

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action et ses principaux jalons de déploiement.

Du 1^{er} novembre 2024 au 1^{er} novembre 2025

Angers

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

Portage de l'action :

- Collectivité signataire du CTAI CCAS Porteur associatif Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action:

- Appel à projets (AAP) Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Conventionnement direct
- Autre (précisez) :

Commentaires :

Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

- France Travail OFII Opérateur AGIR CAF CPAM Conseil départemental Conseil régional Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) : Université Services hospitaliers/médico-sociaux Chambres consulaires Autre (précisez) : **Ressourcerie des biscuits, Régie de quartier**

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Commentaires :

Budget prévisionnel annuel

Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104	42 000 €
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)	
Montant de la contribution de la collectivité	14 827€
Dont financements directs	0
Dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)	<u>3 277 €</u> pour la mise à disposition de 2 agents référents : 1 responsable du service Intervention sociale, 1 cadre de vie de résidence autonomie (chacun ETP 0,05%) + 3 logements mis à disposition au sein de la résidence autonomie Robert Robin = valorisé à <u>11 550€</u>
Contributions prévisionnelles des autres financeurs	
Dont programme 103	
Dont programme 147	
Dont programme 177	
Dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)	
Dont FAMI	
Dont financements privés	
Coût total de l'action	56 827€

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Coût unitaire moyen par bénéficiaire

6313 € (pour 9
bénéficiaires par an)

Commentaires :

Si contributions en nature, précisez lesquelles =

mise à disposition d'ETP :

2 agents référents mis à disposition :

1 responsable du service Intervention sociale, 1 cadre de vie de résidence autonomie (chacun ETP 0,05%) = valorisés à 2 239 €/an

+ 3 logements mis à disposition au sein de la résidence autonomie Robert Robin = valorisé à 11 550€/an

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI.

Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs. Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif	Valeur-cible
Nombre de bénéficiaires		6

1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif	Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action		6 bénéficiaires
dont hommes		3
dont femmes		3

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

dont moins de 25 ans	2
dont BPI	6
dont BPI hommes	3
dont BPI femmes	3
dont BPI moins de 25 ans	2
dont BPT	0
dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)	0

Commentaires :

1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	Non concerné
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	Non concerné

Commentaires :

2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

Insérez uniquement les tableaux pour la/les thématique(s) concernée(s) par l'action.

Accès au logement

Indicateur de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de ménages accompagnés vers le logement	6
Durée moyenne des parcours d'accompagnement vers le logement, dispensés sur cette action	6 mois
Nombre de ménages ayant pu accéder à un logement pérenne Une sortie positive est une sortie en logement pérenne (logement public ou privé, résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs) et non en hébergement.	6
Part sur la totalité des participants en situation de fin de parcours	

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES D'INTÉGRATION

Fiche-action

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de la Ville d'Angers (CCAS d'Angers)

Fiche-action n° 2 : Accès au logement – Logement ADOMA

Axe n° 1 : Favoriser l'accès au logement et à son équipement

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Objectif : A travers un partenariat avec ADOMA, cette action vise à mettre à disposition d'étrangers primo-arrivants des chambres au sein d'une résidence.

Depuis 1996, le CCAS d'Angers loue et équipe un logement au sein d'une résidence Adoma, premier bailleur national de logements sociaux et opérateur d'accueil des demandeurs d'asile. Cette chambre est un outil d'accompagnement pour des situations repérées par le CCAS dont le Point d'Accueil Santé Solidarité (PASS), l'Intervention sociale et les partenaires de la Coordination de veille sociale (CVS) qui nécessitent un coup de pouce en matière de logement. Elle facilite la stabilisation des personnes en errance, l'accès aux dispositifs de droit commun et à l'emploi.

Modalités de mise en œuvre : Un travail de repérage et d'accompagnement des personnes vers les chambres ADOMA est assuré par les professionnels du CCAS.

En 2021 et 2023, au regard de la problématique croissante liée au logement des publics les plus fragiles, le CCAS a eu l'opportunité de louer une deuxième puis un troisième logement auprès d'Adoma dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat (Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités Maine et Loire), qui finance les loyers annuels des deux logements ainsi que les charges d'équipement sous pilotage du SIAO (BOP 177). Le taux d'occupation des chambres s'élève à 91 % (10,9 mois) en 2023.

Compte-tenu de l'efficacité de cette action expérimentée sur le BOP 177, il est proposé de l'étendre, dans le cadre du CTAI, en louant deux chambres supplémentaires. 5 chambres seraient ainsi mises à disposition d'un public étranger primo-arrivants. Ces chambres s'adresseront à des étrangers primo-arrivants en errance, sans solution d'hébergement ou de logement, et nécessitant un temps de répit pour enclencher ou reprendre des démarches d'insertion. La finalité pourra être l'accès à un logement ou la réorientation vers un dispositif d'hébergement d'insertion.

ADOMA réalise actuellement des travaux de réhabilitation sur l'un de ses sites d'hébergement. A l'issue des travaux, 4 chambres supplémentaires pouvant accueillir 12 personnes pourront être mises à disposition du CCAS d'Angers (perspective 2025).

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Cocher la/les thématique(s) relatives à l'action.

- Apprentissage du français
- Apprentissage du français à visée professionnelle
- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits
- Accès au sport
- Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- Aide à la mobilité
- Aide à la parentalité / Garde d'enfants
- Appropriation des principes de la République et des usages de la société française
- Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier prévisionnel de l'action :

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action et ses principaux jalons de déploiement.

Du 1^{er} novembre 2024 au 1^{er} novembre 2025

Angers

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

Portage de l'action :

- Collectivité signataire du CTAI CCAS Porteur associatif Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :

- Appel à projets (AAP) Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Conventionnement direct
- Autre (précisez) :

Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

France Travail OFII Opérateur AGIR CAF CPAM Conseil départemental Conseil régional Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) : Université Services hospitaliers/médico-sociaux Chambres consulaires Autre (précisez) : DDETS 49, SIAO, ADOMA

Commentaires :

Budget prévisionnel

Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104	33 000€
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)	
Montant de la contribution de la collectivité	8 214€
Dont financements directs	5 140 € - part location chambres ADOMA + équipement de 2 chambres
Dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)	2 agents référents : 1 responsable du service PASS, 1 Médiateur social et/ou 1 IDE (pour chacun ETP 0,05%) = contribution valorisée à <u>3 074€</u>
Contributions prévisionnelles des autres financeurs	14 800€
Dont programme 103	
Dont programme 147	
Dont programme 177	14 800€ au titre du financement de la location de 2 chambres et de leur équipement (résidence ADOMA)
Dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)	

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Dont FAMI	
Dont financements privés	
Coût total de l'action	56 014€
Coût unitaire moyen par bénéficiaire	4 336 € (base pour 6 bénéficiaires)

Commentaires :

Si contributions en nature, précisez lesquelles : mises à disposition d'ETP :

Avec 2 agents référents : 1 responsable du service PASS, 1 Médiateur social et/ou 1 IDE (pour chacun ETP 0,05%) = contribution valorisée à 6 074€

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI.

Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs. Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
Nombre de bénéficiaires	5
Taux d'occupation des chambres (tenant compte des délais de changement de locataire)	95%

1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	5
dont hommes	3
dont femmes	2
dont moins de 25 ans	2
dont BPI	5

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

dont BPI hommes	3
dont BPI femmes	2
dont BPI moins de 25 ans	2
dont BPT	
dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)	0
Commentaires : A noter que le CCAS ne copilote plus l'attribution au côté du SIAO s'agissant de deux des trois logements	

1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	
Commentaires :	

2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

Insérez uniquement les tableaux pour la/les thématique(s) concernée(s) par l'action.

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES D'INTÉGRATION

Fiche-action

Accès au logement

Indicateur de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de ménages accompagnés vers le logement	3
Durée moyenne des parcours d'accompagnement vers le logement, dispensés sur cette action	1 an
Nombre de ménages ayant pu accéder à un logement pérenne Une sortie positive est une sortie en logement pérenne (logement public ou privé, résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs) et non en hébergement.	3
Part sur la totalité des participants en situation de fin de parcours	
Commentaires :	

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de la Ville d'Angers (CCAS d'Angers)

Fiche-action n° 3 : Equipement et maintien dans le logement - Aide à l'équipement personnel et ménager et aide « coup de pouce » pour entrer dans un nouveau logement

Axe n° 1 : Favoriser l'accès au logement et à son équipement

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Objectif : Cette action vise à proposer une première aide à l'équipement personnel et ménager aux étrangers primo-arrivants accédant à un logement autonome. L'objectif est d'aider les bénéficiaires à faire face à un besoin d'achat de mobilier, d'équipement personnel ou électroménager de première nécessité et de vaisselle. *Equipement mobilier : sommier, matelas, armoire, lits superposés, banquette convertible en lit en absence de chambre parentale, table, chaise ; équipement électroménager : réfrigérateur ou combiné réfrigérateur – congélateur, machine à laver, four, table de cuisson, cuisinière ; équipement personnel : ordinateur pour les besoins liés à la formation professionnelle et à l'emploi.*

Modalités d'attribution de l'aide : conditionnée à un quotient d'éligibilité qui doit être inférieur à 500 euros au moment de la demande. Le montant de l'aide sera défini sur la base de deux devis dans la limite de 400€ par foyer sur 12 mois glissants. Un forfait complémentaire de 50€ pourra être accordé pour la prise en charge des frais de livraison. Cette aide intervient en complément d'une demande de mobilisation du FSL et peut être déposée après une résidence de 3 mois dans la commune.

Une seconde aide "coup de pouce" pour entrer dans un nouveau logement pourra être attribuée : elle permet de faire face aux frais d'ouverture des compteurs liés à l'entrée dans un nouveau logement, à l'achat d'un pack vaisselle et de linge de maison ainsi qu'au paiement d'une assurance habitation en complémentarité du FSL. Cette aide est plafonnée à 150€ par adresse.

Cocher la/les thématique(s) relatives à l'action.

- Apprentissage du français
- Apprentissage du français à visée professionnelle
- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

- Accès au sport
- Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- Aide à la mobilité
- Aide à la parentalité / Garde d'enfants
- Appropriation des principes de la République et des usages de la société française
- Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier prévisionnel de l'action :

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action et ses principaux jalons de déploiement.

Du 1er novembre 2024 au 1er novembre 2025

Angers

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

Portage de l'action :

- Collectivité signataire du CTAI CCAS Porteur associatif Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action:

- Appel à projets (AAP) Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Conventionnement direct
- Autre (précisez) :

Commentaires :

Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

- France Travail OFII Opérateur AGIR CAF CPAM Conseil départemental Conseil régional Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) : Université Services hospitaliers/médico-sociaux Chambres consulaires Autre (précisez) : DDETS 49

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Commentaires :

Budget prévisionnel

Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104	5 000€
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)	
Montant de la contribution de la collectivité	43 726€
Dont financements directs	35 150 € répartis comme suit : - 34 402€ au titre de l'aide à l'équipement - 748€ au titre de l'aide « coup de pouce » pour entrer dans un logement
Dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)	Mobilisation des accueillants sociaux du service Conseil 0.8% d'1 ETP d'agent d'accueil Conseil = valorisés à <u>3 500€</u> + Coût interprétariat = valorisés à <u>5 076€</u>
Contributions prévisionnelles des autres financeurs	
Dont programme 103	
Dont programme 147	
Dont programme 177	
Dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)	
Dont FAMI	
Dont financements privés	
Coût total de l'action	48 726€
Coût unitaire moyen par bénéficiaire	3 045 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Commentaires :

Si contributions en nature, précisez lesquelles : mise à disposition d'ETP :

Mobilisation des accueillants sociaux du service Conseil 0.8% d'1 ETP d'agent d'accueil Conseil (3 500€) + Coût interprétariat (5 076€)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI.

Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs. Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	16
dont hommes	8
dont femmes	8
dont moins de 25 ans	4
dont BPI	16
dont BPI hommes	8
dont BPI femmes	8
dont BPI moins de 25 ans	4
dont BPT	0
dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)	0

Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	NC
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	NC
Commentaires :	

2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

Insérez uniquement les tableaux pour la/les thématique(s) concernée(s) par l'action.

Accès au logement/ équiper son logement

Indicateur de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de ménages accompagnés vers le logement	0
Durée moyenne des parcours d'accompagnement vers le logement, dispensés sur cette action	0
Nombre de ménages ayant pu accéder à un logement pérenne Une sortie positive est une sortie en logement pérenne (logement public ou privé, résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs) et non en hébergement.	16
Part sur la totalité des participants en situation de fin de parcours	0
Nombre d'aides accordées aux BPI	32

Commentaires : L'objectif est de viser 16 aides à l'équipement + 16 aides « coup de pouce » pour un même étranger primo-arrivant. Le nouveau paramétrage du logiciel métier du CCAS « Millésime » permettra d'établir le nombre d'aides à destination du public BPI du CCAS.

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de la Ville d'Angers (CCAS d'Angers)

Fiche-action n° 4 : Accompagnement social – Permanence sociale, Accompagnement RSA et Accompagnement social global

Axe n° 2 : Favoriser l'accompagnement social, l'insertion professionnelle et la mobilité

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Objectifs : Cette action vise à proposer à des étrangers primo-arrivants, qui ne seraient pas accompagnés par ailleurs par d'autres dispositifs d'accompagnement (AGIR, CPH...), un accompagnement social renforcé, adapté aux difficultés rencontrées par les étrangers primo-arrivants sur la commune d'Angers. L'objectif est de lever les freins à un parcours d'intégration réussi et de réorienter les étrangers primo-arrivants vers les services/dispositifs dont ils ont besoin (linguistique, aide au numérique, acteurs du réseau pour l'emploi...).

Modalités de mise en œuvre : des actions spécifiques seront conduites sur l'accès aux droits, au logement et à l'apprentissage linguistique (orientation vers la plateforme d'évaluation linguistique).

Les professionnels du CCAS mobilisés sur cette action accompagneront les EPA à travers : le tri des documents reçus, l'explication des procédures administratives, l'accompagnement physique pour faciliter l'accès aux droits et à la santé, la mise en relation avec les partenaires ainsi qu'avec les interlocuteurs de la personnes (fournisseur d'énergie, autres) et orientation....

Seront plus spécifiquement ciblées, des personnes seules, nécessitant une prise en charge en grande proximité en raison d'une combinaison de difficultés d'ordre social majeures identifiées (isolement social, manque d'autonomie, problèmes de santé physique et/ou psychique.)

Ces accompagnements concourront notamment :

- à l'acquisition d'une autonomie durable dans la réalisation de ses démarches administratives et d'insertion
- à la mobilisation de ses ressources personnelles,
- au renforcement de ses savoirs de base,
- à l'acquisition ou à l'amélioration de ses compétences numériques pour faciliter ses démarches d'insertion,
- à l'identification, la prise de conscience et le développement de ses potentiels et aptitudes,
- à la projection vers l'emploi.

Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits
- Accès au sport
- Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- Aide à la mobilité
- Aide à la parentalité / Garde d'enfants
- Appropriation des principes de la République et des usages de la société française
- Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier prévisionnel de l'action :

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action et ses principaux jalons de déploiement.

Du 1^{er} novembre 2024 au 1^{er} novembre 2025

Angers

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

Portage de l'action :

- Collectivité signataire du CTAI CCAS Porteur associatif Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action:

- Appel à projets (AAP) Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Conventionnement direct
- Autre (précisez) :

Commentaires :

Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

France Travail OFII Opérateur AGIR CAF CPAM Conseil départemental Conseil régional Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) : Université Services hospitaliers/médico-sociaux Chambres consulaires Autre (précisez) :

- Commentaires :

Budget prévisionnel

Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104	27 000€
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)	
Montant de la contribution de la collectivité	62 000 €
Dont financements directs	0
Dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)	Prise en charge du coût de l'interprétariat dans le cadre de le cadre de l'accompagnement renforcé des étrangers primo-arrivants et d'une quotité de temps de travail de l'ETP = 62 000 €
Contributions prévisionnelles des autres financeurs	
Dont programme 103	
Dont programme 147	
Dont programme 177	
Dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)	
Dont FAMI	
Dont financements privés	
Coût total de l'action	89 000 €
Coût unitaire moyen par bénéficiaire	1271 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Commentaires :

Si contributions en nature, précisez lesquelles.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI.

Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs. Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant:

	Objectif Valeur-cible
Nombre de bénéficiaires	70
Intitulé indicateur	

1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	70 bénéficiaires
dont hommes	
dont femmes	
dont moins de 25 ans	
dont BPI	
	dont BPI hommes
	dont BPI femmes
	dont BPI moins de 25 ans
dont BPT	

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES D'INTÉGRATION

Fiche-action

dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)

Commentaires :

1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	NC
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	NC

Commentaires :

2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

Accès aux droits

Nature de l'accompagnement : (plusieurs réponses possibles)

- Accès au droit commun (CPAM, CAF...)
- Aide administrative et juridique en droit des étrangers
- Accès aux droits pour les femmes victimes de violence
- Autres (préciser) :

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Objectif Valeurs-cibles	
Nombre d'heures de formation d'accompagnement consacrées aux bénéficiaires (Nombre d'heures dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires. Pour une formation ou un accompagnement de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures)	Non concerné
Coût horaire unitaire (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations ou d'accompagnement dispensées/nombre total de bénéficiaires)	Non concerné
Outils et méthodes utilisés	Description des outils et des méthodes
Tri des documents reçus, explication des procédures administratives, accompagnement physique pour faciliter l'accès aux droits et à la santé, mise en relation avec les partenaires ainsi qu'avec les interlocuteurs de la personnes (fournisseur d'énergie, autres) et orientation.	
Commentaires :	

Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé

Indicateurs de suivi de l'action

Insérer les tableaux-indicateurs relatifs aux différentes thématiques d'intervention du projet d'accompagnement comprenant différentes dimensions (par exemple : apprentissage du français, accompagnement vers l'emploi, etc.). Indiquer en quoi cette action est complémentaire aux missions d'accompagnement de l'opérateur AGIR.

Apprentissage du français : Nombre de personnes accompagnées pour faciliter les inscriptions dans les associations avec au besoin un accompagnement physique (objectif de bénéficiaires BPI environ 30 pers)
Accès au logement : Nombre de personnes qui accèdent à l'hébergement et/ou au logement pérenne
Accès à l'emploi : Nombre de personnes qui accèdent à un emploi (via SIAE ou entreprise classique)

Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de la Ville d'Angers (CCAS d'Angers)

Fiche-action n° 5 : Insertion sociale et mobilité – Dispositif PLIE et Permis Citoyen

Axe n° 2 : Favoriser l'accompagnement social, l'insertion professionnelle et la mobilité

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Objectifs : La mobilité est un frein important dans l'accès à un emploi ou à une formation professionnelle. L'objectif de cette action est de soutenir les étrangers primo-arrivants dans leurs démarches d'intégration et d'insertion socio-professionnelle.

Modalités de mise en œuvre : deux leviers seront mobilisés :

- Le « **permis citoyen** » qui vise à apporter une aide financière à destination des EPA souhaitant passer leur permis de conduire en contrepartie d'un engagement solidaire de 20 à 40 heures au sein d'une association ou d'un service de la collectivité.
Le bénéficiaire devra avoir un quotient d'éligibilité inférieur à 800 €, résider sur Angers depuis au moins 1 an et participer financièrement à hauteur de 20 % du coût du permis. L'aide sera plafonnée à 1 000 € mais peut être complétée de 200 € s'il s'avère que le bénéficiaire a besoin d'heures de conduite supplémentaires.
Le besoin pour une telle aide a été souligné en raison des interventions de plus en plus limitées de France Travail pour le financement du permis de conduire.
- o La mobilisation du **PLIE** dans un objectif d'accès à l'emploi durable des personnes exclues du marché du travail en proposant un accompagnement individualisé et renforcé des publics.

Ces deux dispositifs se conjugueront avec un accompagnement individualisé des étrangers primo-arrivants pour lesquels seront également proposés :

- **Temps d'atelier “papotage”** : Partenariat avec l'association AGIR abcd afin de proposer un apprentissage du français via des temps de discussion sur demande.
- **Cours de code adaptés au public non francophone** pour augmenter leurs chances de réussite (avec AGIR abcd)

- Apprentissage du français
- Apprentissage du français à visée professionnelle

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits
- Accès au sport
- Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- Aide à la mobilité
- Aide à la parentalité / Garde d'enfants
- Appropriation des principes de la République et des usages de la société française
- Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier prévisionnel de l'action :

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action et ses principaux jalons de déploiement.

Du 1^{er} novembre 2024 au 1^{er} novembre 2025

Angers

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

Portage de l'action :

- Collectivité signataire du CTAI
- CCAS
- Porteur associatif
- Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action:

- Appel à projets (AAP)
- Appel à manifestation d'intérêt (AMI)
- Conventionnement direct
- Autre (précisez) :

Commentaires :

Convention de Tutorat solidaire : partenariat avec AFODIL, AGIR abcd et Solidarauto comprenant des engagements réciproques. L'institut municipal : partenariat à développer en fonction des besoins diagnostiqués du public accueil (apprentissage de la langue / apprentissage du code)

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

- France Travail OFII Opérateur AGIR CAF CPAM Conseil départemental Conseil régional Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) : Université Services hospitaliers/médico-sociaux Chambres consulaires Autre (précisez) : ALDEV et associations (AFODIL, AGIR abcd et Solidarauto)

Commentaires :

Budget prévisionnel

Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104	10 000 €
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)	
Montant de la contribution de la collectivité	78 786 €
Dont financements directs	0
Dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)	<u>22 666 €</u> pour 3 CIP + assistanat <u>+ 56 120 €</u> pour 1,5 ETP de travailleur social le dispositif Permis citoyen
Contributions prévisionnelles des autres financeurs	
Dont programme 103	
Dont programme 147	
Dont programme 177	
Dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)	
Dont FAMI	
Dont financements privés	
Coût total de l'action	88 786€
Coût unitaire moyen par bénéficiaire	4 672 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Commentaires :

Si contributions en nature, précisez lesquelles.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI.

Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs. Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
Nombre de personnes accompagnées	19
Intitulé indicateur	

1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	19
dont hommes	7
dont femmes	7
dont moins de 25 ans	5
dont BPI	14
dont BPI hommes	7
dont BPI femmes	7
dont BPI moins de 25 ans	5
dont BPT	

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

dont autres publics hors EPA (précisez le cas
échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de
l'action)

0

Commentaires : Estimation basée sur les accompagnements du premier semestre 2024

1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	

Commentaires :

2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

Insérez uniquement les tableaux pour la/les thématique(s) concernée(s) par l'action.

Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle

Indicateur de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Durée moyenne du parcours vers l'emploi (Exprimée en mois entre l'inscription du bénéficiaire dans le parcours et sa sortie)	19 mois
Nombre de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours d'accompagnement vers l'emploi Est considérée comme une sortie positive : une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante/qualifiante/certifiante ou diplômante.	40% (soit environ 6 bénéficiaires)
Nombre de bénéficiaires en formation professionnelle	54% (soit environ 8 bénéficiaires)

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Nombre de bénéficiaires en emploi durable à l'issue du parcours Un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type.	
Nombre de bénéficiaires en sortie positive 6 mois après leur sortie de parcours (Si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé, le préciser)	

Aide à la mobilité

Thématique(s) de l'action : (plusieurs réponses possibles)

- Formations générales à la mobilité (connaissance du territoire, utilisation des transports collectifs, utilisation de moyens de transports alternatifs, mobilité partagée)
- Formations spécifiques au code de la route
- Apprentissage du vocabulaire du code de la route et/ou de la conduite
- Accompagnement vers des solutions de mobilité alternatives à la conduite automobile
- Formations spécifiques à la conduite automobile
- Autres (préciser) : mobilisation des droits CPF et autres moyes de financement du permis B

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de personnes accompagnées dans un parcours de formation à la mobilité ayant obtenu le code de la route	12 pour toutes les personnes accompagnées
Nombre de personnes accompagnées dans un parcours de formation à la mobilité ayant obtenu le permis de conduire	7 personnes pour toutes les personnes accompagnées

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de la Ville d'Angers (CCAS d'Angers)

Fiche-action n° 6 : Permanences santé, psychologiques et actions collectives

Axe n° 3 : Favoriser l'accompagnement santé et psychologique

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Objectifs : Cette action vise à proposer des permanences santé au sein du PASS (point d'accès santé solidarité) géré par le CCAS d'Angers.

Ces permanences (cofinancées par l'ARS) permettront au public d'être reçu sur les temps d'ouverture par une IDE afin de mener des entretiens d'écoute, de prendre des constantes vitales et de réorienter vers les services médicaux adaptés. Ces permanences pourront être complétées par des examens médicaux effectués par les internes de la Permanence d'accès aux soins de santé du CHU.

Une seconde permanence menée par une **psychologue** deux demi-journées par semaine permettra de réaliser des entretiens en présence d'interprètes dans le but d'échanger sur les vécus traumatisques des étrangers primo-arrivants.

Dans ce même objectif, au cours d'actions collectives, des ateliers collectifs de discussion dénommés « atelier papotage » seront également menés par les travailleurs sociaux du CCAS.

A noter que les travailleurs sociaux du service Intervention Sociale dans le cadre de leur accompagnement mettent également en œuvre des actions et orientations santé telles que : la recherche de praticiens, accompagnement sur les 1^{er} rdv, remise en lien avec les CMP, adhésion au soin avec le DIASM et l'EMSP Montjoie (désigné dans l'Axe 2 Accompagnement social)

Cocher la/les thématique(s) relatives à l'action.

- Apprentissage du français
- Apprentissage du français à visée professionnelle

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits
- Accès au sport
- Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- Aide à la mobilité
- Aide à la parentalité / Garde d'enfants
- Appropriation des principes de la République et des usages de la société française
- Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier prévisionnel de l'action :

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action et ses principaux jalons de déploiement.

Du 1^{er} novembre 2024 au 1^{er} novembre 2025

Angers

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

Portage de l'action :

- Collectivité signataire du CTAI
- CCAS
- Porteur associatif
- Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :

- Appel à projets (AAP)
- Appel à manifestation d'intérêt (AMI)
- Conventionnement direct
- Autre (précisez) :

Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

TERRITOIRES D'INTÉGRATION

Fiche-action

France Travail OFII Opérateur AGIR CAF CPAM Conseil départemental Conseil régional Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) : Université (Faculté de médecine) Services hospitaliers/médico-sociaux Chambres consulaires Autre (précisez) : ARS, DIASM, ESMP Montjoie

Commentaires :

Budget prévisionnel

Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104	5000 €
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)	
Montant de la contribution de la collectivité	43 368 €
Dont financements directs	0
Dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)	-Permanence santé = quote-part pour 0,25 ETP IDE de <u>9 216 €</u> (subvention complémentaire ARS 2024 de 75% du poste à temps plein) -Permanence psy : 0,53 ETP de psychologue de <u>34 152 €</u> (subvention complémentaire ARS 2024 de 2 292 € pour 6% du poste à 0,53 ETP)
Contributions prévisionnelles des autres financeurs	44 940 € ARS
Dont programme 103	
Dont programme 147	
Dont programme 177	
Dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)	
Dont FAMI	
Dont financements privés	
Coût total de l'action	93 308€
Coût unitaire moyen par bénéficiaire	244€

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Commentaires :

Si contributions en nature, précisez lesquelles : mise à disposition d'ETP et frais d'interprétariat :

-Permanence santé = quote-part pour 0,25 ETP IDE de 9 216 € (subvention complémentaire ARS 2024 de 75% du poste à temps plein)

-Permanence psy : 0,53 ETP de psychologue de 34 152 € (subvention complémentaire ARS 2024 de 2 292 € pour 6% du poste à 0,53 ETP)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI.

Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs. Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

	Objectif Valeur-cible
Nombre de bénéficiaires	38
Intitulé indicateur	

1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	38
dont hommes	31
dont femmes	7

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES D'INTÉGRATION

Fiche-action

dont moins de 25 ans	12
dont BPI	38
dont BPI hommes	31
dont BPI femmes	7
dont BPI moins de 25 ans	12
dont BPT	
dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)	0

Commentaires :

1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	Non concerné
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	Non concerné

Commentaires :

2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

Insérez uniquement les tableaux pour la/les thématique(s) concernée(s) par l'action.

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Accès à la santé

Nature de l'accompagnement : (plusieurs réponses possibles)

- Accompagnement dans l'accès au droit commun en matière de santé ou d'accès aux soins
- Accompagnement dans l'accès aux soins de santé mentale
- Prise en charge du psycho traumatisme
- Prise en charge du psycho traumatisme pour les personnes victimes de violences sexistes ou sexuelles
- Autres (préciser) : accompagnement et orientation vers les professionnels et dispositifs dédiés.

Indicateur de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre de consultations médicales pour des étrangers éligibles	38 personnes
Nombre moyen de consultations médicales par participants	3
Part des consultations médicales réalisées avec une prestation d'interprétariat (%)	Estimée à 80 %
Commentaires :	

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de la Ville d'Angers (CCAS d'Angers)

Fiche-action n° 7 : Des actions collectives facilitatrices – Coup de pouce démarche, Facil' démarches et Web'kiosk

Axe n° 4 : Faciliter les démarches administratives et l'inclusion numérique

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Objectif : Cette action, menée en partenariat avec le centre social Jacques-Tati à Belle-Beille, vise à accompagner les étrangers primo-arrivants en difficulté ou en fracture numérique pour les aider à devenir plus autonomes dans la réalisation de leurs démarches administratives.

Modalités de mise en œuvre :

- L'atelier « **Facil' démarches** » : apporter une aide sur les démarches administratives hors numérique. Un travailleur social et un agent d'accueil seront en binôme sur ces ateliers.
- Un **Web'kiosk** : permet aux usagers d'accéder gratuitement à des applicatifs institutionnels ainsi qu'aux services Office et certains réseaux sociaux.

Démarches administratives pouvant être réalisées par ce biais : prise de rdv, renouvellement de titre de séjours, déclaration trimestrielle RSA et Prime d'activité, AME, CSS, demande d'allocations logement, recours gracieux. Tri des documents et courriers et compréhension de ceux-ci.

Cocher la/les thématique(s) relatives à l'action.

- Apprentissage du français
- Apprentissage du français à visée professionnelle

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits
- Accès au sport
- Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- Aide à la mobilité
- Aide à la parentalité / Garde d'enfants
- Appropriation des principes de la République et des usages de la société française
- Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier prévisionnel de l'action :

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action et ses principaux jalons de déploiement.

Du 1^{er} novembre 2024 au 1^{er} novembre 2025

Angers

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Indiquer si l'action est portée par la collectivité/le CCAS ou s'il est prévu un appel à projets ou un appel à manifestation d'intérêt ou si un porteur est pré-identifié.

Portage de l'action :

- Collectivité signataire du CTAI CCAS Porteur associatif Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :

- Appel à projets (AAP) Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Conventionnement direct
- Autre (précisez) :

Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Partenaire(s) mobilisés dans le cadre de l'action :

France Travail OFII Opérateur AGIR CAF CPAM Conseil départemental Conseil régional Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) : Université Services hospitaliers/médico-sociaux Chambres consulaires Autre (précisez) : maison de quartier Jacques Taty qui accueille l'action coup de pouce, ARS

Commentaires :

Budget prévisionnel

Montant de la subvention demandée sur les crédits de l'action 12 du programme 104	5 500 €
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution n-1 (action 12 du P104) (si renouvellement contrat)	
Montant de la contribution de la collectivité	45 092 €
Dont financements directs	
Dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)	45 092 € : financement d'associations pour animer les ateliers + interprétariat : -Arts Tissant du lien -Coup de pouce démarche et Facil' démarches - Le Café social
Contributions prévisionnelles des autres financeurs	
Dont programme 103	
Dont programme 147	
Dont programme 177	
Dont autre programme budgétaire de l'État (le cas échéant, précisez)	
Dont FAMI	
Dont financements privés	
Coût total de l'action	50 592 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Coût unitaire moyen par bénéficiaire

816€

Commentaires :

Si contributions en nature, précisez lesquelles.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette partie doit être renseignée impérativement pour toute action inscrite dans un projet de CTAI.

Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les tableaux des indicateurs qui serviront à l'évaluation de l'action. Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec d'autres indicateurs. Le modèle de tableau-indicateur à reprendre est le suivant :

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Objectif Valeur-cible	
Nombre de personnes bénéficiaires	62
Intitulé indicateur	

1. Indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'adresse à des étrangers primo-arrivants

Objectif Valeurs-cibles	
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action	62 personnes
dont hommes	31
dont femmes	31
dont moins de 25 ans	6
dont BPI	62
dont BPI hommes	31
dont BPI femmes	31
dont BPI moins de 25 ans	6
dont BPT	0
dont autres publics hors EPA (précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action)	0

Commentaires :

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

1.2. Si l'action s'adresse à des acteurs de l'intégration

	Objectif Valeurs-cibles
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaire de l'action	Non concerné
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation	Non concerné
Commentaires :	

2. Indicateurs qualitatifs (par type d'action) :

Insérez uniquement les tableaux pour la/les thématique(s) concernée(s) par l'action.

Accès aux droits

Nature de l'accompagnement : (plusieurs réponses possibles)

- Accès au droit commun (CPAM, CAF...)
- Aide administrative et juridique en droit des étrangers
- Accès aux droits pour les femmes victimes de violence
- Autres (préciser) :

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'heures de formation d'accompagnement consacrées aux bénéficiaires (Nombre d'heures dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires. Pour une formation ou un accompagnement de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures)	Non concerné

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-action

Coût horaire unitaire (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations ou d'accompagnement dispensées/nombre total de bénéficiaires)	Non concerné
Outils et méthodes utilisés	Description des outils et des méthodes Aide humaine pour les démarches administratives et mise à disposition de 3 ordinateurs via web'kiosk

Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme

Indicateurs de suivi de l'action

Ajoutez d'autres indicateurs si pertinent.

	Objectif Valeurs-cibles
Nombre d'heures de formation consacrées à la réduction de l'illectronisme (Nombre d'heures dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires. Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures)	0
Coût horaire unitaire (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations dispensées/nombre total de bénéficiaires)	0
Nombre d'outils (tablette, etc.) mis à disposition individuellement des étrangers éligibles	Objectif Valeurs-cibles 3 ordinateurs via web'kiosk
Commentaires :	

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-bilan

Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) de [insérer le nom de la collectivité]

[Modèle de fiche-bilan, à utiliser pour chaque action inscrite au contrat]

Fiche-bilan n° 1 : [intitulé de l'action]

Axe n° ... : [reprendre l'intitulé de l'axe tel qu'inscrit dans le contrat – par exemple : Favoriser l'accès au logement]

Informations générales

Description de l'action :

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui l'a motivé, les besoins qu'elle visait à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, ainsi que les effets concrets qui étaient attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Thématique(s) de l'action :

Cocher la/les thématique(s) relatives à l'action.

Pour le bilan qualitatif (point 4 de la présente fiche-bilan), compléter et insérer uniquement les tableaux-bilan relatifs à la/les thématique(s) de l'action.

- Apprentissage du français
- Apprentissage du français à visée professionnelle
- Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Accès au logement
- Santé / Accès à la santé
- Accès aux droits
- Accès au sport
- Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques
- Aide à la mobilité
- Aide à la parentalité / Garde d'enfants
- Appropriation des principes de la République et des usages de la société française
- Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé
- Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs
- Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale
- Promotion et valorisation de la politique d'intégration

Calendrier de l'action / Année d'exécution (année n-1 et/ou année n) :

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-bilan

Précisez ici la durée de l'action, la date de début et de fin de l'action, ses principaux jalons de déploiement. Indiquez également sur quelle période portent les informations fournies dans la présente fiche bilan.

Territoire de déploiement :

Précisez ici si l'action a été déployée sur l'intégralité du territoire couvert par le CTAI ou sur une partie (le cas échéant, indiquez les communes concernées).

Porteur(s) de l'action :

Portage de l'action :

- Collectivité signataire du CTAI CCAS Porteur associatif Autre (précisez) :

Modalités de sélection du/des opérateur(s) en charge du déploiement de l'action :

- Appel à projets (AAP) Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Conventionnement direct
 Autre (préciser) :

Commentaires :

Partenaire(s) mobilisé(s) dans le cadre de l'action :

- France Travail OFII Opérateur AGIR CAF CPAM Conseil départemental Conseil régional Autre collectivité signataire d'un CTAI (le cas échéant, précisez) :
 Université Services hospitaliers/médico-sociaux Chambres consulaires
 Autre (précisez) :

Commentaires :

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-bilan

1. Éléments de bilan relatifs au nombre de bénéficiaires (étrangers bénéficiaires et/ou acteurs de l'intégration)

1.1. Si l'action s'est adressée à des étrangers primo-arrivants

	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) <i>Valeurs-cibles</i>	Réalisé <i>Valeurs définitives</i>
Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action		
dont hommes		
dont femmes		
dont moins de 25 ans		
dont BPI		
dont BPI hommes		
dont BPI femmes		
dont BPI moins de 25 ans		
dont BPT		
dont autres publics hors EPA (<i>précisez le cas échéant la nature des publics et part des publics concernés sur la totalité de l'action</i>)		

Commentaires :

1.2. Si l'action s'est adressée à des acteurs de l'intégration

	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) <i>Valeurs-cibles</i>	Réalisé <i>Valeurs définitives</i>
Identité des acteurs de l'intégration bénéficiaires de l'action		
Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation		

Commentaires :

2. Bilan financier¹ de l'action

	Budgétisation initiale	Crédits consommés
Montant de la subvention en année <i>n-1</i> sur les crédits de l'action 12 du programme 104		
Montant des reliquats disponibles au titre de l'exécution <i>n-2</i> (action 12 du P104)		
Total de la ressource disponible (action 12 du P104)		
Montant de la contribution de la collectivité		
<i>dont financements directs</i>		
<i>dont contributions estimées en nature (mise à disposition d'ETP, moyens immobiliers, autres)</i>		
Contributions des autres financeurs		
<i>dont programme 103</i>		
<i>dont programme 147</i>		
<i>dont programme 177</i>		
<i>dont autre programme budgétaire de l'Etat (le cas échéant, précisez)</i>		
<i>dont FAMI</i>		
<i>dont financements privés</i>		
Coût total de l'action		
Coût unitaire moyen par bénéficiaire		

Commentaires :

Si contributions en nature, préciser lesquelles.

3. Moyens humains et valorisation financière

Prévisions année <i>n-1</i>	Réalisé

¹ Ce bilan financier ne concerne que les financements et moyens en nature affectés directement à l'action. Il ne concerne pas les moyens humains mobilisés pour déployer et assurer la coordination des actions, renseignés par ailleurs.

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-bilan

Total des ETPT mobilisés pour déployer l'action (État et collectivités signataires)		
donc ETPT relevant du poste de coordonnateur territorial		
donc ETPT mobilisés par la collectivité signataire du CTAI		
donc ETPT mobilisés par l'État		
Masse salariale totale mobilisée par la collectivité signataire du CTAI pour déployer l'action		

4. Bilan qualitatif de l'action – par thématique

Complétez et insérez uniquement les tableaux-bilan relatifs aux thématiques d'intervention de l'action

Si nécessaire, insérez des tableaux supplémentaires avec les autres indicateurs prévus au contrat.

Le modèle de tableau-bilan à reprendre est le suivant :

Intitulé indicateur	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) Valeurs-cibles	Réalisé
Intitulé indicateur		
Intitulé indicateur		

Apprentissage du français (y compris à visée professionnelle)

Nombre d'heures de formation dispensées (nombre d'heures dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires. Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures)	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) Valeurs-cibles	Réalisé
Coût horaire unitaire (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations dispensées/nombre total de bénéficiaires)		
Nombre de participants assidus (nombre de participants dont le taux de présence aux séances de formation	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) Valeurs-cibles	

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES D'INTÉGRATION

Fiche-bilan

dispensées est égal ou supérieur à 80 % du nombre d'heures prévues dans leur parcours individuel de formation)

	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) Valeurs-cibles	Réalisé
Nombre de participants ayant progressé d'au moins un niveau du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) entre le début et la fin de la formation		
Nombre de participants ayant passé une certification à l'issue de la formation		

Commentaires :

Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle

	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) Valeurs-cibles	Réalisé
Durée moyenne du parcours vers l'emploi (Exprimée en mois entre l'inscription du bénéficiaire dans le parcours et sa sortie)		

	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) Valeurs-cibles	Réalisé
Nombre de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours d'accompagnement vers l'emploi <i>Est considérée comme une sortie positive : une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation pré-qualifiante / qualifiante / certifiante ou diplômante.</i>		
Nombre de bénéficiaires en formation professionnelle		
Nombre de bénéficiaires en emploi durable à l'issue du parcours <i>Un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type.</i>		

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-bilan

Nombre de bénéficiaires en sortie positive 6 mois après leur sortie de parcours
(Si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé, le préciser)

Commentaires :

Accès au logement

	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) Valeurs-cibles	Réalisé
Nombre de ménages accompagnés vers le logement		
Durée moyenne des parcours d'accompagnement vers le logement dispensés sur cette action		
Nombre de ménages ayant pu accéder à un logement pérenne <i>Une sortie positive est une sortie en logement pérenne (logement public ou privé, résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs) et non en hébergement.</i>		
Part sur la totalité des participants en situation de fin de parcours		

Commentaires :

Accès à la santé

Nature de l'accompagnement réalisé : (plusieurs réponses possibles)

- Accompagnement dans l'accès au droit commun en matière de santé ou d'accès aux soins
- Accompagnement dans l'accès aux soins de santé mentale
- Prise en charge du psychotraumatisme
- Prise en charge du psychotraumatisme pour les personnes victimes de violences sexistes ou sexuelles
- Autres (préciser) :

Rappel de l'objectif	Réalisé
Archivé le 20/01/2025 à 11:58 - 20250115-DEL-2025-002-DE Date de réception préfecture : 20/01/2025	

TERRITOIRES D'INTÉGRATION

Fiche-bilan

action) Valeurs-cibles	
Nombre de consultations médicales pour des étrangers éligibles	
Nombre moyen de consultations médicales par participants	
Part des consultations médicales réalisées avec une prestation d'interprétariat (%)	

Commentaires :

Accès aux droits

Nature de l'accompagnement réalisé : (plusieurs réponses possibles)

- Accès au droit commun (CPAM, CAF...)
- Aide administrative et juridique en droit des étrangers
- Accès aux droits pour les femmes victimes de violence
- Autres (préciser) :

Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) Valeurs-cibles	Réalisé
Nombre d'heures de formation d'accompagnement consacrées aux bénéficiaires (Nombre d'heures dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires. Pour une formation ou un accompagnement de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non $10 \times 20 = 200$ heures)	
Coût horaire unitaire (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations ou d'accompagnement dispensées/nombre total de bénéficiaires)	

Outils et méthodes utilisés	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action)	Description des outils et des méthodes

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-bilan

Commentaires :

Accès au sport

	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) <i>Valeurs-cibles</i>	Réalisé
Nombre d'événements sportifs auxquels les bénéficiaires ont participé		
Intitulé indicateur		

Commentaires :

Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques

	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) <i>Valeurs-cibles</i>	Réalisé
Nombre d'événements culturels et artistiques auxquels les bénéficiaires ont participé		

Commentaires :

Aide à la mobilité

Thématique(s) de l'action menée : (plusieurs réponses possibles)

- Formations générales à la mobilité (connaissance du territoire, utilisation des transports collectifs, utilisation de moyens de transports alternatifs, mobilité partagée)
- Formations spécifiques au code de la route
- Apprentissage du vocabulaire du code de la route et/ou de la conduite

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-bilan

Accompagnement vers des solutions de mobilité alternatives à la conduite automobile

Formations spécifiques à la conduite automobile

Autres (préciser) :

Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) Valeurs-cibles	Réalisé
Nombre de personnes accompagnées dans un parcours de formation à la mobilité ayant obtenu le code de la route	
Nombre de personnes accompagnées dans un parcours de formation à la mobilité ayant obtenu le permis de conduire	

Commentaires :

Aide à la parentalité / Garde d'enfants

Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) Valeurs-cibles	Réalisé
Nombre de places en crèche / halte-garderie	
Nombre d'ateliers de sensibilisation	

Commentaires :

Appropriation des principes de la République et des usages de la société française

Thématique(s) de l'action menée : (plusieurs réponses possibles)

Laïcité

Égalité femmes-hommes

Citoyenneté

Parentalité

TERRITOIRES

d'INTÉGRATION

Fiche-bilan

Liens avec la société d'accueil (parrainage, mentorat...)

Autres (préciser) :

	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) <i>Valeurs-cibles</i>	Réalisé
Nombre d'heures de formation ou d'accompagnement dispensées (Nombre d'heures dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires. Pour une formation ou un accompagnement de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures)		
Coût horaire unitaire (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations ou d'accompagnement dispensées/nombre total de bénéficiaires)		

Outils et méthodes utilisés pour l'appropriation des principes de la République et les usages de la société française	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action)	Description des outils et des méthodes

	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) <i>Valeurs-cibles</i>	Réalisé
Nombre de binômes constitués (parrainage, mentorat)		

	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) <i>Valeurs-cibles</i>	Réalisé
Intitulé indicateur		

Commentaires :

Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES D'INTÉGRATION

Fiche-bilan

	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) Valeurs-cibles	Réalisé
Nombre d'heures de formation consacrées à la réduction de l'illectronisme (Nombre d'heures dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires. Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures)		
Coût horaire unitaire (= coût total de l'action/nombre d'heures de formations dispensées/nombre total de bénéficiaires)		

	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action) Valeurs-cibles	Réalisé
Nombre d'outils (tablette, etc.) mis à disposition individuellement des étrangers éligibles		

Commentaires :

Accompagnement global / Parcours d'intégration renforcé

Insérer les tableaux-bilan relatifs aux différentes thématiques d'intervention du projet d'accompagnement comprenant différents dimensions (par exemple : apprentissage du français, accompagnement vers l'emploi, etc.). Indiquer en quoi cette action est complémentaire aux missions d'accompagnement de l'opérateur AGIR.

Commentaires :

Actions en direction des acteurs / Professionnalisation des acteurs

Rappel de l'objectif (cf. fiche-action)	Réalisé
Accusé de réception en préfecture 049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE Date de réception préfecture : 20/01/2025	

TERRITOIRES d'INTÉGRATION

Fiche-bilan

Valeurs-cibles	
Nombre d'ateliers tenus et nombre d'heures de formation dispensées aux acteurs de l'intégration	

	Rappel de l'objectif (cf. fiche-action)	Description des outils
Outils créés et/ou mis à disposition des professionnels		

Commentaires :

Ingénierie / Coordination du contrat et gouvernance locale

Appréciation générale de l'efficacité de la coordination et de la gouvernance du CTAl :

Si un coordonnateur du CTAl a été recruté : bilan qualitatif de l'action du coordonnateur :

Avez-vous rencontré des difficultés de recrutement ? : oui non

Commentaires :

Le titulaire du poste connaissait-il déjà la collectivité ? oui non

Commentaires :

Nombre de mois où le poste a été occupé au cours de l'année n-1 :

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250115-DEL-2025-002-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025

TERRITOIRES D'INTÉGRATION

Fiche-bilan

Précisions sur les actions conduites du coordonnateur :